

11
saison
12

tous les tarifs

de la **SETAM**
remontées
mécaniques

www.valthorens.com
www.setamvalthorens.com



Val Thorens
2300 m



Société d'exploitation des téléphériques
Tarentaise Maurienne

Cet hiver à Val Thorens

Un nouveau Funitel !

Le nouveau Funitel de Thorens permet l'accès au sommet du secteur de Thorens au col du Bouchet à 3000m, avec une fois encore un panorama à couper le souffle, dominant le glacier du Bouchet. Il ouvre **2 nouvelles pistes**, une bleue : « le Chocard » et une rouge : « l'Aster », toutes les 2 situées en face nord, pour toujours plus de ski en neige poudreuse.

La Neige garantie jusqu'à 1 800 m

Pour **une neige vraiment garantie**, la SETAM conforte son réseau de neige de culture en y ajoutant **5km**, couvrant ainsi les zones les plus basses de son domaine skiable, avec de nouveaux enneigeurs encore plus économes en énergie.

Vous pouvez être certain de skier à Val Thorens sur l'ensemble du domaine skiable, car chaque remontée mécanique de Val Thorens dispose d'au moins une piste avec enneigement garanti (altitude, exposition, réseau d'enneigeurs)

Confort et accueil au Funitel de Pécelet

Le hall d'accueil est agrandi et relooké, les accès sont plus spacieux et mieux délimités, permettant un plus grand confort vers la billetterie ou vers la remontée. **Un nouveau point d'information** est également présent pour une meilleure attention à notre clientèle. **Et la nuit, le funitel brillera de mille feux, avec les illuminations colorées de sa structure.**

Un véritable accès au cœur du domaine avec les nouveaux sentiers piétons

Val Thorens étend encore plus son accès aux non-skieurs : rejoignez vos amis et famille dans les chalets d'altitude tout en profitant d'itinéraires exclusifs, de l'ensoleillement généreux des terrasses d'altitude et des superbes panoramas qu'offre le site de Val Thorens.

Alors à vous aussi les sommets !

Les tarifs forfaits :

“Val Thorens / Orelle” : Pages **4 & 5**

Les tarifs forfaits :

“3 Vallées” : Pages **6 & 7**

Les tarifs forfaits :

“Vallée des Belleville” : Pages **8 & 9**

Les tarifs & informations

de la Luge “TOBOGGAN” : Pages **10 à 12**

Les premières glisses : Page **13**

Les piétons : Pages **14 & 15**

Le Pass Piéton Privilège : Pages **16 à 19**

Le Pass Famille : Pages **20 & 21**

Les forfaits gratuits : Page **22**

Prolongation 1 journée & extensions : Page **23**

Le forfait saison : Page **24**

L'assurance « CARRÉ NEIGE » : Page **25**

« 3 Vallées Liberté » : Pages **26 & 27**

La garantie neige à Val Thorens : Page **28**

L'environnement à Val Thorens : Page **29**

Les conseils pratiques : Pages **30 & 31**

Le plan du domaine skiable : Pages **32 & 33**

Formulaire d'abonnement « 3 Vallées Liberté » : Pages **33 & 34**

L'acquisition d'un forfait de ski implique l'acceptation des conditions générales de vente et d'utilisation.



Val Thorens Orelle

Matin jusqu'à 12h30

Après-midi
à partir de 12h30

1 jour

2 jours

3 jours

4 jours

5 jours

6 jours

7 jours

8 jours

9 jours

10 jours

11 jours

12 jours

13 jours

14 jours

Prolongation 1 jour

Saison

du 3/12/2011 au 16/12/2011				du 17/12/2011 au 31/12/2011				du 01/01/2012 au 13/04/2012				du 14/04/2012 au 8/05/2012			
Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille
13-64 ans	65-74 ans	6-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	6-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	6-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	6-12 ans	2 parents + 2 enfants*
24,50	21,00	18,50	-	32,50	27,50	24,50	-	32,90	27,80	24,80	-	28,30	24,30	21,20	-
24,50	21,00	18,50	-	32,50	27,50	24,50	-	32,90	27,80	24,80	-	28,30	24,30	21,20	-
31,00	26,50	23,50	99,00	41,00	35,00	31,00	131,50	41,50	35,40	31,40	133,30	35,40	30,40	26,30	113,50
59,50	50,50	44,50	-	79,00	67,00	59,00	-	80,10	67,90	59,80	-	68,90	58,80	51,70	-
88,00	75,00	66,00	-	117,00	100,00	88,00	-	118,60	101,40	89,20	-	101,90	86,70	76,50	-
114,00	97,00	85,50	-	151,00	128,50	113,50	-	153,10	130,30	115,10	-	131,80	112,00	98,80	-
134,00	114,00	100,50	-	178,00	152,00	134,00	-	180,50	154,10	135,90	-	155,10	131,80	116,60	-
142,00	121,00	106,50	459,50	188,00	160,00	142,00	605,00	190,60	162,20	144,00	613,60	171,40	145,00	124,20	548,60
163,50	139,50	122,50	529,00	216,50	184,00	163,50	697,00	219,50	186,60	165,80	706,90	196,20	166,30	143,00	628,30
185,00	158,00	138,50	598,50	245,00	208,00	185,00	789,00	248,40	210,90	187,60	800,20	221,00	187,60	161,70	707,90
206,50	176,50	154,50	667,50	273,50	232,00	206,50	881,00	277,30	235,20	209,40	893,50	245,90	208,90	180,50	787,50
228,00	195,00	170,50	736,50	302,00	256,00	228,00	973,00	306,20	259,60	231,20	986,80	270,70	230,20	199,20	867,10
249,50	213,50	186,50	806,00	330,50	280,00	249,50	1065,00	335,10	283,90	253,00	1080,10	295,60	251,50	218,00	946,70
271,00	232,00	202,50	875,00	359,00	304,00	271,00	1157,00	364,10	308,30	274,80	1173,40	320,40	272,80	236,80	1026,30
292,50	250,50	218,50	944,50	387,50	328,00	292,50	1249,00	393,00	332,60	296,60	1266,70	345,30	294,10	255,50	1106,00
314,00	269,00	234,50	1 014,00	416,00	352,00	314,00	1341,00	421,90	357,00	318,40	1360,00	370,10	315,40	274,30	1185,60
26,50	23,00	20,50	85,50	34,50	29,50	26,50	111,00	34,90	29,90	26,80	112,50	30,40	26,30	23,30	97,30
765,00	637,00	574,00	2483,00	765,00	637,00	574,00	2483,00	775,80	646,00	582,10	2518,30	-	-	-	-

* Pass Famille Val Thorens / Orelle : enfants de 6 à 20 ans.

3 Vallées

- Matin jusqu'à 12h30 ○
- Après-midi à partir de 12h30 ○
- 1 jour ○
- 2 jours ○
- 3 jours ○
- 4 jours ○
- 5 jours ○
- 6 jours ●
- 7 jours ●
- 8 jours ○
- 9 jours ○
- 10 jours ○
- 11 jours ○
- 12 jours ○
- 13 jours ○
- 14 jours ○
- Saison ○
- Extension 1 jour ○

	du 10/12/2011 au 16/12/2011			du 17/12/2011 au 31/12/2011				du 01/01/2012 au 13/04/2012				du 14/04/2012 au 20/04/2012				du 21/04/2012 au 27/04/2012			
	Adulte	Senior	Enfant	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille	Adulte	Senior	Enfant	Pass famille
	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	2 parents + 2 enfants*	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	2 parents + 2 enfants*
Matin jusqu'à 12h30 ○	29,50	25,50	22,50	39,00	33,50	29,50	-	39,50	33,90	29,90	-	35,40	30,40	26,80	-	29,90	25,80	22,80	-
Après-midi à partir de 12h30 ○	29,50	25,50	22,50	39,00	33,50	29,50	-	39,50	33,90	29,90	-	35,40	30,40	26,80	-	29,90	25,80	22,80	-
1 jour ○	36,50	31,50	27,50	48,50	41,50	36,50	-	49,10	42,00	37,00	-	44,10	38,00	33,40	-	37,00	31,90	27,80	-
2 jours ○	72,00	62,00	54,00	95,50	82,00	72,00	-	96,80	83,10	73,00	-	87,20	75,00	65,90	-	73,00	62,80	54,70	-
3 jours ○	107,00	92,00	80,50	142,00	122,00	107,00	-	144,00	123,70	108,50	-	129,80	111,50	97,80	-	108,50	93,30	81,60	-
4 jours ○	141,50	121,50	106,50	188,00	161,50	141,50	-	190,60	163,70	143,50	-	171,40	147,50	129,30	-	143,50	123,20	108,00	-
5 jours ○	170,50	146,00	128,00	226,50	194,50	170,00	-	229,70	197,20	172,40	-	206,90	177,40	155,10	-	172,90	148,00	129,80	-
6 jours ●	181,00	155,50	136,00	241,00	207,00	181,50	771,00	244,40	209,90	184,00	781,90	220,00	189,10	165,80	703,80	183,50	157,70	137,90	587,20
7 jours ●	208,00	179,00	156,50	277,50	238,50	208,50	888,00	281,40	241,80	211,40	900,60	253,50	217,50	190,10	811,30	210,90	181,50	158,70	675,40
8 jours ○	-	-	-	316,00	271,50	237,50	1011,00	320,40	275,30	240,80	1025,30	-	-	-	-	-	-	-	-
9 jours ○	-	-	-	354,50	304,50	266,50	1134,00	359,50	308,80	270,20	1150,10	-	-	-	-	-	-	-	-
10 jours ○	-	-	-	393,00	337,50	295,50	1257,00	398,50	342,20	299,70	1274,80	-	-	-	-	-	-	-	-
11 jours ○	-	-	-	431,50	370,50	324,50	1380,00	437,60	375,70	329,10	1399,60	-	-	-	-	-	-	-	-
12 jours ○	-	-	-	470,00	403,50	353,50	1503,00	476,60	409,20	358,50	1524,30	-	-	-	-	-	-	-	-
13 jours ○	-	-	-	508,50	436,50	382,50	1626,00	515,70	442,70	387,90	1649,10	-	-	-	-	-	-	-	-
14 jours ○	-	-	-	547,00	469,50	411,50	1749,00	554,70	476,10	417,30	1773,80	-	-	-	-	-	-	-	-
Saison ○	1035,00	890,00	776,00	1035,00	890,00	776,00	3312,00	1049,70	902,60	787,00	3359,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Extension 1 jour ○	-	-	-	24,00	20,50	18,00	-	24,30	20,70	18,20	-	21,80	18,20	16,20	-	18,20	15,70	13,60	-

* Pass Famille 3 Vallées : enfants de 5 à 17 ans.



Vallée des Belleville

	du 10/12/2011 au 16/12/2011			du 17/12/2011 au 31/12/2011			du 01/01/2012 au 13/04/2012			du 14/04/2012 au 20/04/2012			du 21/04/2012 au 27/04/2012		
	Adulte	Senior	Enfant	Adulte	Senior	Enfant	Adulte	Senior	Enfant	Adulte	Senior	Enfant	Adulte	Senior	Enfant
	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans	13-64 ans	65-74 ans	5-12 ans
Après-midi à partir de 12h30 <input type="radio"/>	29,50	25,50	22,50	36,50	31,50	27,50	37,00	31,90	27,80	35,40	30,40	26,80	29,90	25,80	22,80
1 jour <input type="radio"/>	36,50	31,50	27,50	45,00	39,00	34,00	45,60	39,50	34,40	44,10	38,00	33,40	37,00	31,90	27,80
2 jours <input type="radio"/>	72,00	62,00	54,00	89,00	76,50	67,00	90,20	77,50	67,90	87,20	75,00	65,90	73,00	62,80	54,70
3 jours <input type="radio"/>	107,00	92,00	80,50	132,00	113,50	99,00	133,80	115,10	100,40	129,80	111,50	97,80	108,50	93,30	81,60
4 jours <input type="radio"/>	141,50	121,50	106,50	175,00	150,50	131,50	177,40	152,60	133,30	171,40	147,50	129,30	143,50	123,20	108,00
5 jours <input type="radio"/>	170,50	146,00	128,00	210,50	181,00	158,00	213,40	183,50	160,20	206,90	177,40	155,10	172,90	148,00	129,80
6 jours <input checked="" type="radio"/>	181,00	155,50	136,00	224,00	192,50	168,00	227,10	195,20	170,30	220,00	189,10	165,80	183,50	157,70	137,90
7 jours <input checked="" type="radio"/>	208,00	179,00	156,50	260,00	223,50	195,00	263,60	226,60	197,70	253,50	217,50	190,10	210,90	181,50	158,70
8 jours <input type="radio"/>	-	-	-	296,00	254,50	222,00	300,20	258,10	225,10	-	-	-	-	-	-
9 jours <input type="radio"/>	-	-	-	332,00	285,50	249,00	336,70	289,50	252,50	-	-	-	-	-	-
10 jours <input type="radio"/>	-	-	-	368,00	316,50	276,00	373,20	321,00	279,90	-	-	-	-	-	-
11 jours <input type="radio"/>	-	-	-	404,00	347,50	303,00	409,70	352,40	307,30	-	-	-	-	-	-
12 jours <input type="radio"/>	-	-	-	440,00	378,50	330,00	446,20	383,80	334,60	-	-	-	-	-	-
13 jours <input type="radio"/>	-	-	-	476,00	409,50	357,00	482,70	415,30	362,00	-	-	-	-	-	-
14 jours <input type="radio"/>	-	-	-	512,00	440,50	384,00	519,20	446,70	389,40	-	-	-	-	-	-
Saison <input type="radio"/>	-	-	-	952,00	819,00	714,00	965,50	830,60	724,10	-	-	-	-	-	-
Extension 1 jour <input type="radio"/>	-	-	-	22,50	19,50	17,00	22,80	19,70	17,20	21,80	18,20	16,20	18,20	15,70	13,60

Tarifs hiver 2011-2012
Vallée des Belleville



Unique en France !

45 mn de glisse. Dès 5 ans

Tarifs 2011 - 2012

À partir de 12,60 €

LE TOBOGGAN : LA PLUS LONGUE PISTE DE LUGE EN FRANCE !

Préparez-vous à vivre une expérience incroyable sur une piste balisée au cœur d'un magnifique vallon naturel.

Tous les plaisirs d'une descente en luge de plus de accessible à tous et **à partir de 5 ans.**

6 km

Après 8 minutes de montée par le funitel de Pécelet, le départ est donné au pied du magnifique glacier de Pécelet à 3 000m d'altitude.

Et c'est parti pour 45mn de sensations et de glisse ! Très ludique, l'itinéraire allie virages relevés et pentes variées pour le plus grand bonheur des lugeurs. Vous évoluerez en toute confiance au cœur d'un site exceptionnel.

ENCORE PLUS DE SENSATIONS ? LA DESCENTE EN SOIRÉE !

Une bonne idée pour finir la journée. Encore plus insolite, encore plus de fous rires, encore plus de convivialité.

Après toutes ces émotions, la **SETAM** vous offre vin chaud & Beaufort de nos montagnes au **Chalet du TOBOGGAN**.
Chaque mercredi, jeudi et vendredi soir, nous vous invitons à réserver votre soirée luge.

	1 descente	2 descentes	Soirée
Avec forfait *	12,60 €	19,70 €	-
Avec forfait piétons 6 jours *	12,60 €	19,70 €	-
Sans forfait	18,70 €	29,90 €	-
Soirée : Tarif unique	-	-	19,20 €
Enfants de 5 à 10 ans sur la luge des parents. 1 enfant par adulte	Gratuit	Gratuit	Gratuit

*En cours de validité



piste de luge
le Toboggan

piste de luge
le Toboggan

Le Toboggan, mode d'emploi :

LA JOURNÉE :

- Rendez-vous au Chalet du Toboggan, en amont de la gare de départ du télésiège des Cascades.
 - Achetez vos tickets.
 - **Déposez une caution de 50€** en espèces ou votre forfait de ski pour le prêt du matériel (luge + casque à rendre avant 17 h).
 - LE TOBOGGAN est ouvert **de 10 h à 15 h** (15 h 30 à partir du 4 février 2012).
- La luge peut être fermée** en fonction des conditions météorologiques.
- L'accès se fait par le funitel de Pécelet.

LE SOIR :

Les mercredis, jeudis et vendredis soir uniquement.

- La réservation est **OBLIGATOIRE** au chalet du TOBOGGAN.
 - Achetez votre ticket.
 - Déposez une **caution de 50€** en espèces, ou votre forfait de ski, pour le prêt du matériel (luge + casque).
 - Présentez-vous au Chalet du TOBOGGAN à partir de 17h pour le retrait du matériel.
 - LE TOBOGGAN est ouvert de 17h à 18h (17h30 à 18h30 à partir du 4 février 2012).
- La soirée peut être annulée en cas de conditions météorologiques défavorables et les tickets peuvent être valables un autre soir.
- La dernière descente doit se faire avant 19h (19h30 à partir du 4 février 2012).
 - Le vin chaud est offert jusqu'à 19h15 au chalet à l'arrivée (19h30 à partir du 4 février 2012).

ATTENTION !

- La luge pour les enfants de moins de 5 ans est **INTERDITE** pour votre sécurité.
- **Les enfants seuls** sur une luge doivent avoir plus de 10 ans.
- **C'est gratuit** pour les enfants de **5 à 10 ans sur la luge des parents.**
- **Seules les luges de la SETAM** sont autorisées à emprunter cette piste.
- Le port du casque et de gants est **OBLIGATOIRE** pour tous.
- Pensez que le départ est à 3000 m d'altitude, veillez à vous habiller chaudement.

On vous chouchoute à Val Thorens !

50% du tarif public

C'est la première fois ? Ca fait longtemps que vous n'avez pas skié ? Vous avez le choix de la formule : forfait matin, après-midi, 1 jour ! (voir la grille des tarifs, pages 4 et 5)

Sur 3 de ses secteurs, la SETAM met à votre disposition des remontées mécaniques adaptées à votre niveau.

Secteur Plein Sud :

Castor & Pollux, 2 tapis jumelés couverts de 240m de long ! **ACCÈS GRATUIT.**
Télécabine du Cairn : **ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.**

Secteur Pécelet :

Musaraigne et Campagnols, 2 tapis en chaîne de 200m de long au coeur de la Grenouillère, **ACCÈS GRATUIT.**
Téléski du Roc : **ACCÈS GRATUIT.**
Télésiège des 2 Lacs, **ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.**

Secteur Caron :

Télécabine de Caron : **ACCÈS AVEC FORFAIT DÉBUTANT.**
Le forfait débutant est valable **uniquement** sur les remontées mécaniques indiquées ci-dessus.

À Val Thorens, tout est réuni pour que votre séjour soit facile et confortable !

Premières glisses



Un nouveau regard sur le domaine de Val Thorens / Orelle

Cet hiver, Val Thorens vous propose une nouvelle façon de **découvrir son domaine skiable**.

Vous pourrez rejoindre famille ou amis sur les pistes ou dans un restaurant d'altitude.

Les non-skieurs pourront eux aussi passer des vacances actives combinant la découverte du site de Val Thorens et de ses panoramas, sur des itinéraires exclusifs balisés.

De quoi varier les sorties quand on ne skie pas !

À vous les sommets, pour une **vue imprenable sur Val Thorens, la Vallée des Belleville et le Mont Blanc !**

La **SETAM** met à la disposition des piétons **9 remontées mécaniques** :

- Le funitel de Pécelet,
- Les télécabines du Cairn et de Caron,
- Le téléphérique de la Cime Caron,
- Le télésiège de la Moutière (montée uniquement, retour par le sentier de la Moutière),
- Le télésiège des Cascades (montée uniquement, retour par le sentier de la Marine),
- Le funitel du Grand Fond,
- Le télésiège de Rosaël,
- La télécabine 3 Vallées Express (Orelle),

Carte des sentiers piétons au dos du plan des pistes.

Le forfait 6 jours Piéton est idéal

pour profiter librement de l'accès aux remontées mécaniques ouvertes aux piétons, y compris dans les stations des 3 Vallées.

Des montées à l'unité sont également possibles.

	Adulte	Enfant 6 à 12 ans
1 jour Piéton	20,20€	
6 jours Piéton	59,80€	
6 jours Piéton privilège avec un accès au centre sportif	100,40€	
Saison Piéton	186,60€	
Aller-retour Piéton Funitel de Pécelet	12,60€	9,10€
Aller-retour Piéton TF de Caron	18,20€	12,10€
Aller Piéton TS de la Moutière Aller Piéton TS des Cascades	8,60€	6,00€
Aller-retour Piéton : jusqu'à Orelle par TC Cairn, puis TS de la Moutière (à la montée uniquement), Funitel du Grand Fond, TS de Rosaël, TC 3 Vallées Express	18,20€	12,10€

Les piétons

Vous ne skiez pas ?

Val Thorens a pensé à vous !



Profitez
PLEINEMENT
des plaisirs
de la montagne,
avec le **PASS PIÉTON**
PRIVILÈGE !



- ➔ 1 Forfait 6 jours Piéton
- + 1 Descente au TOBOGGAN en journée
- + 1 Aquapass 6 jours au centre sportif



100,40 €



Le Pass Piéton Privilège

6 jours

Vous pourrez, vous aussi, passer des vacances actives en combinant la découverte du site de Val Thorens, à pied ou en luge, et en profitant du centre sportif.



Avec le forfait 6 jours Piéton :

à vous les sommets, pour une vue imprenable sur Val Thorens, la Vallée des Belleville et le Mont Blanc... Ou un rendez-vous à la terrasse d'un restaurant d'altitude !

La SETAM met à votre disposition 9 remontées mécaniques :

- funitel de Pécelet
- télésiège des Cascades
- télécabines du Cairn et de Caron
- funitel de Grand Fond
- téléphérique de la Cime Caron
- télésiège de Rosaël
- télésiège de la Moutière
- télécabine 3 Vallées Express (Orelle)



Le Toboggan en journée : unique en France !

45 minutes de glisse, sur 6 km

Préparez-vous à vivre **une expérience incroyable** sur une piste balisée au cœur d'un magnifique vallon naturel. Après 8 minutes de montée par le funitel de Pécelet, le départ est donné au pied du magnifique glacier de Pécelet à **3000 m d'altitude !**

Sensations et fous rires garantis !



Avec l'Aquapass 6 jours :

vous détenez les clés d'une remise en forme réussie.

À vous la piscine, le bassin balnéo-ludique, les 3 saunas, le hammam, les 2 jacuzzis, les douches turques, l'espace relaxation, le solarium ou encore les cours d'aquagym !

Le Pass Piéton
Privilège

Le Pass : mode d'emploi

 **Forfait 6 jours Piéton :**
votre forfait est nominatif et porte la mention
"PIÉTON PRIVILÈGE".

Vous devrez le conserver sur vous (à gauche dans votre veste pour le passage aux bornes) **pour emprunter les différentes remontées mécaniques accessibles aux piétons.**

 **Le Toboggan :**

- **Rendez-vous au Chalet du Toboggan**, en amont de la gare de départ du télésiège des Cascades.
- **Déposez votre Forfait 6 jours Piéton pour le prêt du matériel** (luge + casque à rendre avant 17h).
- **LE TOBOGGAN est ouvert de 10h à 15h** (15h30 à partir du 4 février 2012). La luge peut être fermée en fonction des conditions météorologiques.
- **L'accès se fait par le funitel de Pécelet** en présentant aux bornes votre pass "passage luge".

 **Avec l'Aquapass 6 jours :**

lors de l'achat de votre Pass Piéton Privilage, une contremarque vous sera donnée. Il vous suffira de la présenter au centre sportif de Val Thorens, pour **recevoir votre Aquapass 6 jours.**

L'ensemble des conditions de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques sont affichées dans toutes les billetteries.

SOGEVAB
VAL THORENS

Faites le plein de réductions !

Avec le PASS 6 jours PIÉTON PRIVILÈGE 6 jours, encore plus de réductions*.

Les partenaires mentionnés ci-dessous vous renseignent volontiers sur le contenu des différentes activités proposées.

École de ski Prosneige :

15% de réduction
sur la sortie "Cascade de glace" & "Olympiades" (challenge multi-activités)

Sorties Ludiques :

15% de réduction
sur la sortie "Chasse aux trésors" & "Construction d'igloo"

Soirées :

15% de réduction
sur la "Soirée chalet"
(balade en raquettes & dîner savoyard dans un restaurant d'altitude)

* Sur présentation de votre Pass 6 jours Piéton Privilage.

Le Toboggan :



50% de réduction
sur votre 2^e descente en luge,
sur présentation de la contremarque
qui vous aura été remise
et de votre Forfait 6 jours Piéton

Bowling de Val Thorens :



20% de réduction*
sur la partie de bowling
*correspondant à la location de chaussures

École du Ski Français :
Sorties raquettes :



50% de réduction
sur la sortie initiation
du dimanche après-midi

10% de réduction
sur le package 6 après-midis

Famille, on vous aime !

VAL THORENS / ORELLE :

Pour les enfants de **moins de 6 ans, c'est GRATUIT**
Les enfants, c'est de **6 à 20 ans inclus !!!**

Skier à Val Thorens / Orelle en famille,
c'est moins cher et plus sympa !

Pour **LES 3 VALLÉES**, la règle est différente :

Enfants de moins de 5 ans, gratuit.
Enfants de 5 à 17 ans inclus.

Comment ça marche ?

La famille c'est **à partir de 4 personnes** :
parents et enfants à charge.

Choisissez votre formule
pour skier en famille de 6 à 21 jours.

Egalement disponible
pour une journée, **uniquement**
sur le domaine de Val Thorens / Orelle.
(voir la grille des tarifs, pages 4 et 5)



Vous avez une famille plus grande !

Enfants supplémentaires :

Le troisième enfant à charge et les suivants bénéficient
du tarif enfant (de 6 à 20 ans inclus Val Thorens / Orelle,
de 5 à 17 ans inclus 3 Vallées).
(voir la grille des tarifs, pages 4 à 7)

VAL THORENS / ORELLE :

6 à 12 ans inclus, pour le tarif enfant

LES 3 VALLÉES :

5 à 12 ans inclus, pour le tarif enfant

ATTENTION !

Le Pass Famille et les autres réductions
ne sont consentis que sur présentation
d'un justificatif officiel (livret de famille,
pièce d'identité, etc.).

Respectez les catégories d'âges
lors de l'achat de vos forfaits car
vous serez contrôlés systématiquement
aux bornes d'accès aux remontées
mécaniques, ou par l'équipe de contrôle.

Pensez à garder votre justificatif
sur vous en cas de perte
ou de contrôle.



Qui peut bénéficier d'un forfait gratuit ?

VAL THORENS
ORELLE : Les enfants de **-6^{ans}**
Les adultes de **+75^{ans}**

LES 3 VALLÉES et
LA VALLÉE DES BELLEVILLE : Les enfants de **-5^{ans}**
Les adultes de **+75^{ans}**

L'accès aux domaines skiables de Val Thorens / Orelle, Vallée des Belleville ou des 3 Vallées **nécessite un forfait, même si celui-ci est gratuit.**

Vous devez passer aux billetteries avec un justificatif officiel afin que l'on vous délivre votre forfait gratuit.



Vous pouvez emprunter sans forfait les remontées mécaniques suivantes : Tapis Castor & Pollux, Tapis Musaraigne, Tapis Campagnols et Télési du Roc.



ATTENTION !

Lors de l'établissement de votre forfait, une photo est **OBLIGATOIRE**. N'oubliez pas de garder votre justificatif et de respecter les catégories d'âge, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par l'équipe de contrôle.



Même si votre forfait est gratuit, pensez à vous assurer ! (voir page 25)

La prolongation 1 journée sur VAL THORENS / ORELLE

Votre forfait 6 jours (ou plus) se termine et vous souhaitez skier 1 jour de plus. Vous pouvez acheter 1 journée supplémentaire à un tarif privilégié en rapportant votre forfait à la billetterie.

ATTENTION ! L'achat de la journée supplémentaire est valable **uniquement** sur le domaine skiable de Val Thorens / Orelle. Vous pourrez acheter la journée supplémentaire, seulement à l'expiration de votre forfait 6 jours ou plus.

Partez à la découverte du domaine des 3 VALLÉES

Le plus grand domaine skiable du monde !

Vous avez un forfait Val Thorens / Orelle ou Vallée des Belleville de 2 jours ou plus et vous souhaitez profiter d'une ou plusieurs journées dans les 3 Vallées.

Il vous suffit de passer à la billetterie avec votre forfait et d'acheter une extension journalière 3 Vallées ou Vallée des Belleville.

IMPORTANT !

- Pour obtenir une extension, votre forfait doit être en cours de validité. L'extension n'est valable qu'une journée, pour toute journée supplémentaire, vous devrez repasser aux billetteries.
- N'oubliez pas de conserver le justificatif sur vous, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par les équipes de contrôle.

Val Thorens / Orelle, Vallée des Belleville et Les 3 Vallées... Tout l'hiver !

DE LA GLISSE TOUTE LA SAISON !!!

Achetez directement votre forfait saison sur www.setamvalthorens.com ou en billetterie et à vous la glisse quand vous voulez !

ATTENTION !

Lors de l'achat de votre forfait, une photo est **OBLIGATOIRE**. N'oubliez pas de conserver le justificatif sur vous, les forfaits sont contrôlés systématiquement aux bornes d'accès aux remontées mécaniques, ou par les équipes de contrôle.

Forfait saison

Les secours sont payants, pensez à vous assurer !

Avec le **CARRÉ NEIGE**, skiez serein.

N'oubliez pas que toutes les **interventions de secours sont payantes**, même pour un petit bobo ! Pour ne pas avoir de mauvaise surprise, il vous suffit, lors de l'achat de votre forfait à la billetterie, de **demandeur l'assurance CARRÉ NEIGE** pour la durée de votre forfait ski.

Pour **2,80€ par jour** :

prise en charge en cas d'accident de ski des frais suivants :

- Secours et évacuations
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Rapatriement
- Remboursement des forfaits et cours de ski de plus de 3 jours.
- Assistance juridique

	Adulte	Enfant jusqu'à 12 ans
Par jour	2,80 €	2,40 €
De 8 à 21 jours	22,40 €	19,20 €

ATTENTION ! L'assurance est payante sur les forfaits gratuits.

(voir les conditions Carré Neige pour les modalités)

Les assurances de Cartes bancaires ou personnelles ne couvrent pas toujours l'ensemble des frais indiqués ci-dessus ! Pensez-y !



Assurance

3 Vallées Liberté : Toute la saison, skiez en liberté !

- Accédez directement aux pistes
- Changez de domaine en cours de journée
- Bénéficiez de remises sur le prix des forfaits journées adultes uniquement
- Profitez de forfaits gratuits

Le principe :

- Ce forfait est accessible par **ABONNEMENT ANNUEL de 30€ par carte** du 01/11/11 au 31/10/12 et reconductible automatiquement* (forfait de ski uniquement).
- À l'achat de la carte et à chaque journée consommée, **le montant est facturé et débité de la carte de crédit de l'adhérent principal** (prélèvement hebdomadaire).
- Le montant débité dépend du **nombre de jours consommés** sur la carte, et du **domaine de ski**.

À JOINDRE À VOTRE ABONNEMENT :

- une photo d'identité récente pour chaque carte
- le formulaire dûment rempli (voir page 33)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Votre forfait est strictement personnel et incessible. L'achat du titre entraîne la connaissance et l'acceptation intégrale des règlements de transport et de sécurité ainsi que les conditions générales de vente, d'utilisation et d'abonnement au 3 Vallées Liberté, affichés aux caisses et disponibles sur internet : www.valthorens.com

Toute fraude constatée fera l'objet d'un procès-verbal, et éventuellement d'un retrait de forfait. En cas de perte de la carte, le titulaire doit immédiatement informer le service commercial de la SETAM et la carte sera bloquée.

3 Vallées Liberté : Les avantages

DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS

Une réduction immédiate sur toutes vos journées de ski

-15% SUR VAL THORENS - ORELLE
-10% SUR LES 3 VALLÉES

Une réduction exceptionnelle tous les samedis

39,10 € AU LIEU DE 49,10 €
SUR LES 3 VALLÉES**

VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Profitez de forfaits gratuits sur les 3 Vallées : **la 9^e journée de ski vous est offerte...** Ensuite, **bénéficiez d'une journée gratuite tous les 6 jours.** L'occasion rêvée de parcourir les 3 Vallées !

TOUTE LA LIBERTÉ, RIEN QUE LA LIBERTÉ

- **Accédez directement aux pistes, sans rechargement ni passage en billetterie, gain de temps et zéro contrainte !**
- **Changez de domaine en cours de journée** en toute liberté et sans limite ! Le prix de votre journée sera calculé chaque soir selon le domaine skié.
- **Seules les journées skiées sont facturées !** Facturation à la consommation, type badge autoroute. Votre journée de ski est prélevée sur votre compte bancaire. Par internet vous visualisez à tout moment la situation de votre compte (forfait consommé, réductions acquises...)

Abonnez-vous sur www.setamvalthorens.com

** Du 17/12 au 14/04.

À Val Thorens : la neige est vraiment garantie !

Même si Val Thorens est la station la plus haute d'Europe, et que nous sommes certains d'être les premiers à vous offrir du grand ski, nous nous engageons sur l'enneigement de la station toute la saison.

Pour bénéficier de cette offre, vous devrez acheter un forfait 6 jours ou plus sur internet minimum 10 jours avant la date de votre 1^{er} jour de ski ou un tout compris en "Early booking".

Notre engagement N°1 :

Pendant toute la période d'ouverture hivernale (du 19/11/11 au 08/05/12), Val Thorens est la station qui propose le plus grand taux d'ouverture de son domaine skiable en Europe*.

Notre engagement N° 2 :

Pendant toute la période d'ouverture hivernale (du 19/11/11 au 08/05/12), Val Thorens est au pied des pistes et garantit le départ de la station ainsi que le retour skis aux pieds*.

Notre garantie :

si un seul de ces engagements n'est pas respecté, Val Thorens vous offre une journée de ski supplémentaire.

* Conditions complètes sur www.neigegarantie.com

www.neigegarantie.com

La montagne est précieuse ! Ensemble protégeons-la ...

Merci de ne rien jeter dans la nature !

Des containers pour le tri sélectif sont à votre disposition sur l'ensemble de la station.

Des poubelles sont disponibles aux départs et arrivées des remontées mécaniques et sur les aires de pique-nique.

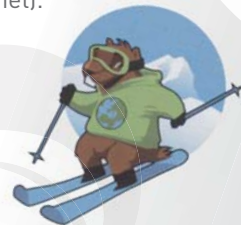
Ne jetez pas vos mégots sur les pistes, utilisez les cendriers de poche !

Pensez à rapporter vos forfaits de ski à la fin de votre séjour ! Nous les recyclons (collecte aux caisses, parkings, écoles de ski et Office du Tourisme).

Nos stations s'engagent !

La SETAM pour Val Thorens et la STOR pour Orelle travaillent au quotidien pour améliorer, valoriser et entretenir le domaine skiable dans le respect de la montagne et des normes ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement), 18001 (sécurité du personnel).

**PENSEZ AUSSI
À RECHARGER
VOTRE FORFAIT !**



Environnement

Soyez les premiers sur les pistes ! Réservez votre forfait en ligne...

N'attendez plus aux billetteries. Achetez directement votre forfait sur www.setamvalthorens.com ou www.orelle.net

Lors de votre premier achat, deux solutions :

- Achetez en ligne votre forfait **et retirez-le à votre arrivée aux distributeurs** (dans toutes les billetteries et à l'Office de Tourisme).
- Achetez en ligne votre forfait et recevez-le chez vous moyennant **une participation de 10€ aux frais de dossier**. (Achat effectué 10 jours avant la date du 1^{er} jour de ski).

Chaussez vos skis, votre forfait sera validé lors de votre 1^{er} passage aux bornes. Faites un geste pour l'environnement : rechargez votre forfait en ligne, il est utilisable 5 minutes après ! À consommer sans modération !

IMPORTANT !

- Les forfaits de 2 jours et plus **sont consécutifs**. Le nombre de jours se décompte sans interruption et de manière consécutive dès le 1^{er} passage à la 1^{re} borne.
- Les **caisses des remontées mécaniques** de la station sont **ouvertes le samedi jusqu'à 19 h** (du 17/12/11 au 14/04/12).
Pour le début et fin de saison, consultez les horaires et les billetteries ouvertes sur l'affichage d'information.
- Notre **tarification "séjours" tient compte**, grâce à une forte dégressivité, des **risques éventuels de perturbations**, notamment **météorologiques**, qui pourraient limiter l'accès au domaine skiable.
Si vous n'adhérez pas à ce principe, optez pour l'achat de forfaits à la journée.



- Les **règlements par carte bancaire**, American Express, chèque français (sur présentation d'une pièce d'identité), **chèques vacances, espèces et devises sont acceptés**.
- Les **conditions générales de vente** et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques sont **affichées aux billetteries** et sur le site www.setamvalthorens.com
- En **cas de perte ou pour tout contrôle**, vous devrez présenter le **justificatif** délivré en même temps que votre forfait. **Conservez-le soigneusement sur vous**, séparément de votre forfait.
- **Ne skiez pas avec 2 forfaits en cours de validité** dans votre poche.



- Si vous êtes porteur d'un **pacemaker** :
notre **système de contrôle "main libre"** est conforme **aux normes** concernant les porteurs de pacemaker : EN 50364:2001, EN 60950-1:2001, EN 300 330-2 V1.1.1, EN 301 489-3 V1.4.1.
Cependant nous vous conseillons d'éviter de passer dans les bornes et de présenter votre titre de transport à un agent d'exploitation.

Retrouvez toutes ces informations sur www.setamvalthorens.com

Remontées mécaniques



 Val Thorens SETAM Tél. 04 79 00 07 08
 Orelle STOR Tél. 04 79 56 88 01

Secours sur les pistes et service des pistes

 Val Thorens Tél. 04 79 00 01 80  Orelle Tél. 04 79 56 88 01

Météo

Météo France : 08 92 68 02 73 ou www.meteofrance.com

 Val Thorens www.valthorens.com
 Orelle Tél. 04 79 56 88 01 à partir de 7h45 le matin ou www.orelle.net



Les 3 Vallées
www.les3vallees.com

Le plus grand domaine skiable du monde
The world's largest ski area



GRATUIT / FREE
= 3 Vallées App
= iPhone /
= téléchargez nos amis grâce
à l'application 3 Vallées +10% !



Formulaire d'abonnement 2011/2012

ABONNÉ (détenteur du compte bancaire)

Nom Prénom

Adresse

Ville Code Postal

Pays

Date de naissance / /

Email

(pour suivre vos consommations)

N° de forfait

Assurance OUI NON

Si vous cochez l'assurance, elle sera systématiquement incluse sur toutes vos journées skiées.

Êtes-vous propriétaire à Val Thorens ? OUI NON

Résidence :

BÉNÉFICIAIRES Chaque bénéficiaire aura sa Carte « 3 Vallées Liberté » personnelle (30€/pers.) et les consommations seront débitées sur le compte de l'Abonné.

① Nom Prénom

Date de naissance / / Assurance OUI NON

N° de forfait

L'ensemble des informations est obligatoire pour le traitement de votre commande. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, votre commande ne sera pas traitée. Ces informations sont destinées à la SETAM et pourront également être communiquées à ses partenaires contractuels. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes sur les informations vous concernant auprès de la société : SETAM - 73440 Val Thorens - France. E-mail : forfaitinternet@valthorens.com

BÉNÉFICIAIRES (suite)

② Nom Prénom

Date de naissance / / Assurance OUI NON

N° de forfait

③ Nom Prénom

Date de naissance / / Assurance OUI NON

N° de forfait

Oui, je souhaite recevoir des informations et/ou offres commerciales de la SETAM et/ou de ses partenaires station

Oui, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'abonnement au « 3 Vallées Liberté »* fixées par les remontées mécaniques et les accepte sans restriction ni réserve.

Oui, j'accepte que ma Carte de crédit ci-dessous soit débitée de 30 € par Carte, puis de mes journées skiées ainsi que celles de tous les Bénéficiaires qui me sont rattachés.

Nom et prénom du détenteur de la Carte

Date / / Signature de l'Abonné :

PAIEMENT PAR Carte DE CRÉDIT UNIQUEMENT

Je vous autorise à débiter ma Carte de crédit N° / / /
(les Cartes Visa Electron ne sont pas acceptées)

Visa Eurocard Amex Mastercard

Échéance / Cryptogramme

* Les conditions générales de vente d'abonnement sont disponibles en caisse et sur www.valthorens.com
L'acquisition d'un forfait de ski implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente et d'utilisation.

Abonnement
3 Vallées Liberté

Conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits de remontées mécaniques

GÉNÉRALITÉS

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne (ci-après dénommée le « Client »), de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

1 - FORFAITS

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport.

Deux types de forfaits sont à distinguer : les forfaits « datés » pour lesquels les dates du 1er et du dernier jour de ski sont fixées, et les forfaits « non datés » pour lesquels aucune précision quant au 1^{er} jour de ski n'est indiquée.

Pour les forfaits non datés, le nombre de jours se décompte sans interruption, de manière consécutive dès le premier passage à la première borne et quelle que soit l'heure du premier passage.

Pour les forfaits « datés », les dates de validité ne pourront pas être modifiées sauf situation exceptionnelle dûment appréciée par l'exploitant.

Le forfait donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service sur le domaine skiable correspondant à son achat (Val-Thorens-Orelle, Vallée des Belleville ou 3 Vallées).

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait est strictement personnel et n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

1.1 - SUPPORT ET TITRE DE TRANSPORT

Les titres de transport sont délivrés sur des supports rechargeables.

Outre leur rechargement aux caisses, les supports permettent d'acquérir un titre de transport d'une matinée, d'une après-midi ou d'une journée jusqu'à 28 jours consécutifs (Adulte 13 à 64 ans, enfant 6 à 12 ans sur Val Thorens, 5 à 12 ans sur les 3 Vallées et la Vallée des Belleville, senior 65 à 74 ans uniquement) en se connectant à l'adresse Internet suivante : www.valthorens.com

Le porteur d'un support ne bénéficie d'aucune réduction sur le prix du titre de transport en cas de rechargement.

Tant que le titre de transport enregistré sur le support n'est pas épuisé, il ne peut être enregistré aucun autre titre de transport à l'exception d'une extension Vallée des Belleville ou 3 Vallées.

Les supports rechargeables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux années.

La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

2 - CONDITIONS D'ÉMISSION DES TITRES DE TRANSPORT

2.1 - PHOTO ET JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

La vente du « forfait-saison » et les forfaits gratuits sont délivrés avec photo récente, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre chef.

Cette photographie sera conservée par la SETAM dans son système informatique de billetterie, au minimum pendant toute la durée de validité du forfait et au-delà, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du Titre, sauf opposition de la part du Client.

2.2 - TARIFS – RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS

Tous les tarifs de vente des forfaits sont affichés dans les points de vente. Ces tarifs sont exprimés en euro et toutes taxes comprises.

Ceux-ci figurent également sur le site Internet : www.valthorens.com.

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire.

Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

L'âge du Client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du forfait délivré.

2.3 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués :

- en euro.
- Ou, dans certaines devises (Dollar US, Dollar canadien, Livre Sterling, Franc suisse, Couronne norvégienne, Couronne suédoise et Couronne danoise).
- Ou, par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de SETAM, sur présentation d'une pièce d'identité.
- Ou, par Carte bancaire (Visa, Eurocard Master Card ou American Express).
- Ou, par chèques vacances en cours de validité émis par l'ANCV.

En outre, les achats effectués aux distributeurs de forfaits et aux bornes de rechargements ne peuvent être réglés que par Carte bancaire (Visa, Eurocard Master Card).

2.4 - JUSTIFICATIF DE VENTE

Chaque émission de forfait, à l'exception des « forfaits groupe journée », donne lieu à la remise d'un justificatif de vente sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date d'émission et son numéro unique.

Ce justificatif doit être conservé précieusement pour toutes demandes ultérieures. Il est fortement recommandé de ne pas le laisser dans la même poche que le support lui-même.

3 - REMBOURSEMENT DES FORFAITS

3.1 - FORFAITS PARTIELLEMENT UTILISÉS OU NON UTILISÉS

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ou partiellement utilisés, ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.

3.2 - PERTE, DESTRUCTION OU VOL

En cas de perte, destruction ou vol, et sous réserve de remise du justificatif de vente, il sera procédé au remplacement du titre de transport pour la durée restant à courir, moyennant le versement d'une somme de dix euros à titre de frais.

Le forfait perdu sera neutralisé.

Les forfaits retrouvés sont recueillis auprès des caisses des Remontées Mécaniques.

3.3 - FERMETURE OU INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait payant en cours de validité, pourront se voir proposer, en fin de séjour, un « dédommagement » du préjudice subi, uniquement en cas d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques de Val Thorens supérieur à une demi-journée.

Le client pourra bénéficier, sur justificatif :

- soit d'une prolongation immédiate.
- Soit, sur demande par courrier, d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser au plus tard à la fin de la troisième saison d'hiver suivant celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé
- soit d'un remboursement différé sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement par virement bancaire intervenant dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces. Celui-ci sera égal à la différence entre le prix payé par le client et le nombre de journées d'ouverture multiplié par le tarif du forfait journée.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Seul un arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques de Val Thorens supérieur à une demi-journée, garantira un dédommagement aux possesseurs de forfaits 3 Vallées et Vallée des Belleville délivrés à Val Thorens.

La seule interruption de la liaison 3 Vallées et Vallée des Belleville pour cause d'intempérie n'est pas suffisante pour donner lieu à un dédommagement.

3.4 - MALADIE OU ACCIDENT ET AUTRE ÉVÈNEMENT PERSONNEL

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie et toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait. Un service d'assurance peut couvrir ce risque et des renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de nos hôtes(ses) de vente.

4 - CONTROLE DES FORFAITS

Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être porté à gauche et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable, de clés et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium. En outre, le Client veillera à ne pas détenir sur lui deux forfaits en cours de validité.

4.1 - CONTRÔLES

Les différentes catégories d'âges sont systématiquement contrôlées aux bornes et signifiées par différentes couleurs lumineuses. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l'exploitant.

L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté, feront l'objet :

- soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du titre de transport journalier de la catégorie d'âge correspondante et du secteur choisi, augmentée le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (à savoir 38,11 euros maximum). (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale).

- soit de poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le Client refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le Client.

Si le titre de transport appartient à une tierce personne, le contrôleur assermenté procédera au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

En outre, la falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié sera passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts (décret n°86.1045 du 18.09.1986).

Dans ce cas, le forfait pourra être retiré à des fins de preuve.

5 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la SETAM dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, à l'adresse suivante :

SETAM, Service Clientèle - Le Génépi - 73440 VAL-THORENS.

6 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par la SETAM pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tél.) pourront également être demandées aux Clients par la SETAM pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société SETAM.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : SETAM, Traitement automatisé, Le Génépi, 73440 VAL-THORENS.

Responsable du traitement : Service Caisses.

Finalités du traitement : Billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

7 - TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Ces présentes CGVU étant établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi.

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation et d'application de l'une des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre, au droit français.

À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction de proximité ou tribunal d'instance d'Albertville, seul compétent en la matière.

8 - SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA MEMOIRE DU FORAIF FONT FOI.

SETAM - Le Génépi 73440 VAL THORENS Tél. +33 (0)4 79 00 07 08

setam@valthorens.com - Site www.valthorens.com

N° identification TVA : FR 30 776 220 584 - R.C.S. Chambéry : B 776 220 584

SIRET 776 220 584 00028 - Code APE : 4939 C RC Exploitation des remontées mécaniques.

Règles générales

(applicables à tous les téléphériques)

Article 1^{er} : CONDITIONS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE POLICE

Le présent règlement de police définit les conditions dans lesquelles le transport des usagers est effectué afin d'assurer le bon ordre et la sécurité du transport. Les usagers sont tenus d'en respecter les dispositions et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

Article 2 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS

L'accès aux installations n'est autorisé que sous réserve de respecter l'affectation des lieux et il est subordonné à la possession d'un titre de transport.

L'accès à tout ou partie d'une installation peut être en permanence ou temporairement interdit aux usagers ou soumis à des conditions restrictives d'accès.

Il est interdit à toute personne étrangère au service d'accéder aux parties d'une installation qui ne sont pas affectées au transport d'usagers.

Article 3 : MODALITÉS DE TRANSPORT

Le transport peut être assuré lorsque l'installation est déclarée en service pour le public. A défaut, l'accès de l'installation est interdit.

Les usagers doivent utiliser un équipement adapté aux conditions de l'exploitation. Ils doivent se comporter de manière à ne pas compromettre leur sécurité, celle des autres personnes, ni celle de l'installation. Ils ne doivent en aucun cas gêner le déroulement de l'exploitation.

À ces fins il leur est notamment demandé de :

- se conformer strictement aux instructions du règlement de police, ainsi qu'à celles du personnel
- se conformer aux indications qui leur sont destinées et qui sont portées à leur connaissance par les panneaux de signalisation et d'information ou par le personnel
- accéder seulement aux parties d'installations qui leur sont autorisées, conformément

à la signalisation et au balisage

- respecter les zones délimitées, n'embarquer et ne débarquer qu'aux emplacements prévus à cet effet
- ne pas entraver la bonne marche des installations.

Article 4 : TRANSPORT DES ENFANTS

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes auxquelles ceux-ci en ont délégué la garde (amis, moniteurs, ...) à qui il appartient :

- d'apprécier l'aptitude des enfants à emprunter les installations de la station, notamment les télésièges, et de s'organiser en conséquence;
- d'informer les enfants sur les règles d'usage des installations et de les alerter sur les attitudes à avoir et les erreurs à ne pas commettre notamment en cas d'arrêt.

Chaque enfant, quelle que soit sa taille, compte pour une personne.

Article 5 : TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES (y compris les pratiquants du ski)

La personne handicapée ou son accompagnant à l'obligation de porter à la connaissance de l'exploitant, avant le transport, la nature de son handicap et son besoin éventuel d'assistance complémentaire.

En fonction des caractéristiques de l'installation, de la nature du handicap et du nombre de personnes handicapées admises simultanément sur l'installation et sur chaque véhicule, l'exploitant valide les conditions de transport.

Pour le respect des exigences ci-dessus, l'information réciproque de l'utilisateur et de l'exploitant s'effectue au moment de l'acquisition du titre de transport par l'utilisateur.

À cette occasion, l'exploitant remet à l'utilisateur la liste des installations qu'il peut emprunter compte tenu de la spécificité de son handicap.

Il peut également être demandé l'agrément du matériel spécifique utilisé par la personne à mobilité réduite.

Si la personne handicapée utilise un matériel spécifique (fauteuil roulant, monski assis, bi-ski assis, ...), celui-ci doit être apte à l'utilisation des remontées mécaniques. Cette aptitude est évaluée au moyen d'une attestation délivrée par un organisme reconnu compétent dans ce domaine par le service du contrôle. À défaut, l'exploitant peut conditionner son accord à un essai préalable s'il estime que le matériel non attesté n'est pas évaluable par comparaison avec des matériels attestés dont il a connaissance. Un essai non satisfaisant peut entraîner un refus de transport par l'exploitant.

Article 6 : ENGIN DE GLISSE, BAGAGES ET ANIMAUX

Si la place le permet, l'utilisateur est autorisé à transporter avec lui un bagage à main (objets facilement transportables, légers et non encombrants), ainsi qu'un engin de glisse et des bâtons. Le transport des autres bagages et objets divers peut être admis si la sécurité des personnes et de l'installation n'est pas mise en cause.

Le transport d'animaux est interdit.

Article 7 : INTERDICTIONS DIVERSES

Sont interdits :

- le dépôt ou l'abandon d'objets quelconques dans les installations ;
- le transport de produits inflammables, explosifs ou toxiques sauf exception autorisée par le chef d'exploitation ;
- les objets portant atteinte à la sûreté et la sécurité des usagers et du personnel.

Article 8 : ACCIDENTS ET INCIDENTS DE SERVICE

En cas d'arrêt en ligne, les usagers doivent garder leur calme, attendre les instructions du personnel et ne pas chercher à quitter le véhicule sans y être invités.

Les témoins d'accident ou d'incident de service doivent en informer immédiatement le personnel d'exploitation.

Des réclamations peuvent être formulées auprès de l'exploitant.

À cet effet, un registre des réclamations est tenu à la disposition des usagers :

- à la caisse située en gare de départ
- à l'Office de Tourisme
- aux autres caisses

Article 9 : SALUBRITÉ, SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLIC

Tout usager doit respecter toutes les règles de droit commun ayant pour but le respect des bonnes mœurs, de la salubrité, de l'ordre et de la sécurité publics dans les installations, dont les gares et dépendances accessibles au public.

Sont interdits tous les agissements de nature à porter atteinte au bon ordre ou à la sécurité, notamment :

- la consommation d'alcool ou de boissons alcoolisées en dehors des lieux prévus à cet effet et dûment autorisés ;
- l'état d'ivresse ;
- les injures, rixes et attroupements ;
- les comportements et attitudes de nature à perturber l'exploitation ;
- les infractions aux règles d'hygiène et de salubrité publique ;
- la mendicité et les sollicitations de quelque nature que ce soit ;
- la vente d'articles divers par des personnes autres que celles autorisées ;
- l'apposition d'affiches, tracts ou prospectus ;
- le fait de procéder par quelque moyen que ce soit à des inscriptions, signes ou dessins sur le sol, les pylônes, les bâtiments ou les véhicules ;
- la collecte, la diffusion ou la distribution de quelque manière que ce soit de tous objets ou écrits ;
- l'utilisation d'appareils ou instruments sonores.

Article 10 : EXCLUSIONS ET SANCTIONS

Le non-respect des instructions du personnel et du règlement de police peut entraîner des sanctions ou des exclusions.

En vertu des dispositions combinées de la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer, du décret n° 730 du 22 mars 1942 modifié portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local et du code de procédure pénale (art. 529-3 et suivants), des comportements fautifs au regard des dispositions de l'arrêté de police peuvent donner lieu à des infractions. Ces infractions font l'objet soit de la procédure d'indemnité forfaitaire, soit, à défaut de paiement immédiat entre les mains des agents de l'exploitant, d'une peine d'amende contraventionnelle, qui relève, selon l'infraction, de la 1^{re}, 2^e, 3^e ou 4^e classe.

Les agents de l'exploitation assermentés et habilités à constater les infractions au présent règlement et à la réglementation relative à la police et à la sécurité dans les services de transport public de personnes, peuvent percevoir l'indemnité forfaitaire prévue aux articles 529-4 et suivants du code de procédure pénale.

À défaut de paiement immédiat entre ses mains, l'agent dresse un procès verbal et relève l'identité des contrevenants.

À titre de mesure conservatoire pour assurer la sécurité, les contrevenants peuvent se voir interdire l'accès aux installations.

Article 11 : AFFICHAGE

Le présent chapitre, intitulé « règles générales », doit être affiché de manière visible pour les usagers par les soins de l'exploitant aux caisses.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

Forfait 3 Vallées Liberté

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre **Les exploitants des 3 Vallées** (ci après l(es) Exploitant(s)) et chacun des Abonnés (ci-après le(s) «Abonné(s)») et Bénéficiaires (ci-après les «Bénéficiaires») de l'offre **3 Vallées Liberté**.

1 - DÉFINITIONS

Abonnement : désigne la souscription au **3 Vallées Liberté**.

Abonné : désigne une personne physique majeure et capable, qui souscrit au **3 Vallées Liberté**.

Bénéficiaire : désigne la personne porteuse d'une Carte **3 Vallées Liberté** et bénéficiant du forfait **3 Vallées Liberté**.

Carte : désigne la Carte «**3 Vallées Liberté**» support physique du forfait **3 Vallées Liberté** sous format carte à puce RFID, nominative, personnelle et incessible, permettant l'accès aux remontées mécaniques du Réseau des 3 Vallées.

Consommation : nombre de journées skieurs consommées par les Bénéficiaires sur une période donnée.

Compte Abonné : désigne le compte regroupant l'ensemble des Bénéficiaires rattachés à l'Abonné accessible sur le Site Internet et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, à toutes les informations relatives à ses Abonnements, aux Consommations des Bénéficiaires du compte, aux Services, à ses factures et à ses données personnelles.

Domaine Skiable : périmètre limité de remontées mécaniques du Réseau.

Exploitant(s) : société(s) d'exploitation(s) des remontées mécaniques des domaines skiables du Réseau des 3 Vallées visées à l'article 4.

Réseau : ensemble des remontées mécaniques des Domaines skiables des Exploitants des 3 Vallées accessibles aux Bénéficiaires.

Site Internet Station : désigne le site de la Société Émettrice de la Carte 3 Vallées Liberté.

Service Clients : désigne le service d'information et d'assistance mis à la disposition des Abonnés et Bénéficiaires dans les conditions définies sur le Site Internet.

Société Émettrice : l'exploitant vendeur de la Carte 3 Vallées Liberté.

Services : désigne les services complémentaires proposés par les exploitants des 3 Vallées tels que décrits sur le Site Internet Station, et détaillés le cas échéant, dans les Conditions particulières de ventes relatives aux Services.

2 - DESCRIPTION DU FORFAIT 3 VALLÉES LIBERTÉ

Le **3 Vallées Liberté** est un abonnement offrant aux Bénéficiaires la possibilité d'accéder facilement, rapidement, librement et de manière aléatoire par un système dit «mains libres» à des tarifs journées **3 Vallées Liberté**, aux Domaines Skiables du Réseau des 3 Vallées tel que visés ci-dessous (ci-après le(s) Domaine(s) Skiable(s)).

La souscription au **3 Vallées Liberté** entraîne la délivrance d'une Carte permettant aux Bénéficiaires de déclencher le tourniquet des bornes d'accès du Réseau des 3 Vallées et d'y accéder de manière illimitée pendant la durée de l'Abonnement et dans la limite des jours d'ouverture des Domaines Skiables. Par ailleurs, l'Abonné bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant des consommations des Bénéficiaires de son Compte Abonné.

3 - SOCIÉTÉ ÉMETTRICE

L'exploitant vendeur de la Carte 3 Vallées Liberté est appelé ci-après la Société Émettrice.

4 - DOMAINES DU RÉSEAU DES 3 VALLÉES

La Carte permet la libre circulation sur les remontées mécaniques des Domaines Skiables suivants, exploités par les exploitants suivants, qui élisent domicile à :

- La Société des 3 Vallées Courchevel–La Tania (S3V Courchevel-La Tania) Société Anonyme d'Économie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS d'Albertville sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Claude FAURE, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de la Vallée de Courchevel.

- **La Société des 3 Vallées Mottaret (S3V Mottaret)** Société Anonyme d'Économie Mixte à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 73 865 940 €, immatriculée au RCS d'Albertville sous le n°429 852 668, dont le siège social est La Croisette 73120 Courchevel, représentée par le Président du Directoire, Monsieur Claude FAURE, Exploitant les remontées mécaniques de Domaine Skiable du Mottaret.
- **La Société d'Exploitation de la Vallée des Belleville (SEVABEL)**, société par action simplifiée à Conseil d'Administration, au capital de 3.235.500 € dont le siège social est à Saint-Martin-de-Belleville – 73440 Les Ménuires, immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro B 353 065 964, représentée par le Directeur Général, Monsieur David PONSON, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable des Ménuires - Saint Martin de Belleville.
 - **La société Méribel Alpina**, société par action simplifiée, au capital de 3.287.169 €, inscrite au RCS d'Albertville sous le numéro B 075 520 064, dont le siège social est à Méribel les Allues 73550, représentée par le Directeur Général, Monsieur Olivier SIMONIN Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de Méribel-Alpina.
 - **La Société d'Exploitation des Téléphériques Tarentaise et Maurienne (SETAM)**, société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 4.318.905 €, dont le siège social est à Saint-Martin de Belleville, 73440 Val Thorens, immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro B 776 220 584, représentée par le Directeur Général, Monsieur Jean BOURCET, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable de Val Thorens (hors Orelle).
 - **La société des Téléphériques d'Orelle (STOR)**, société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 780.000 €, dont le siège social est à Francoz – 73140 Orelle, immatriculée au RCS d'Albertville sous le numéro 402 811 061, représentée par le Directeur Général, Monsieur Robert GUILLERMET, Exploitant les remontées mécaniques du Domaine Skiable d'Orelle (hors Val Thorens).

Il est donc précisé que les Domaines Skiables concernés par la carte 3 Vallées Liberté sont :

- le domaine de la Vallée de Courchevel exploité par S3V Courchevel-La Tania.
- le domaine de Mottaret exploité par S3V Mottaret.

- le domaine de Méribel Alpina exploité par Méribel-Alpina.
- le domaine de la vallée de Méribel (Mottaret+Méribel Alpina) exploité conjointement par S3V Mottaret et Méribel-Alpina.
- le domaine des Ménuires - St Martin exploité par la SEVABEL.
- le domaine de Val Thorens-Orelle exploité conjointement par SETAM et STOR.
- le domaine des 3 Vallées exploité conjointement par S3V Courchevel-La Tania, S3V Mottaret, Méribel Alpina, SEVABEL, SETAM et STOR.

En fonction des Domaines Skiables utilisés, pour la saison 2011-2012, l'Abonné pourra être facturé du tarif des Domaines Skiables suivants aux conditions suivantes, sur la base du tarif public adulte journée prévu et publié sur les sites internet des stations concernées :

- **Forfait Vallée de Courchevel 1 jour -10%** (facturation par S3V) si les passages répertoriés se font en totalité en vallée de Courchevel.
- **Forfait Mottaret 1 jour -10%** (facturation par S3V) si les passages répertoriés se font en totalité à Mottaret.
- **Forfait Méribel Alpina 1 jour -10%** (facturation par Méribel Alpina) si les passages répertoriés se font en totalité à Méribel Alpina
- **Forfait Vallée de Méribel 1 jour -10%** (facturation par Méribel-Alpina ou S3V si les passages répertoriés se font en totalité en Vallée de Méribel avec au moins un passage sur Méribel Alpina et un sur Mottaret) avec une Carte émise par Méribel Alpina ou S3V Mottaret uniquement).
- **Forfait Les Ménuires-St Martin 1 jour -15%** (facturation par SEVABEL) si les passages répertoriés se font en totalité aux Ménuires-Saint Martin de Belleville.
- **Forfait Val Thorens-Orelle 1 jour -15%** (facturation par SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font en totalité à Val Thorens-Orelle.
- **Forfait 3 Vallées 1 jour -10%** (facturation par la Société Émettrice de la Carte soit S3V, Méribel-Alpina, SEVABEL, SETAM ou STOR) si les passages répertoriés se font sur au moins 2 vallées ou chez au moins 2 exploitants différents de la Société Émettrice de la Carte 3 Vallées Liberté.

Ces tarifs correspondent aux tarifs publics adultes journée affichés aux caisses des remontées mécaniques des exploitants des 3 Vallées, déduction faites des remises. Ces tarifs et remises sont susceptibles d'être modifiés, notamment à l'occasion du renouvellement de l'Abonnement.

Le forfait 3 Vallées Liberté doit se conformer aux conditions générales de ventes de chaque station.

Certaines remises spécifiques supplémentaires (le samedi, par exemple) seront également appliquées. Pour plus d'information, consulter la brochure commerciale du forfait 3 Vallées Liberté ou le site internet des exploitants.

Les limites de domaine figurent sur les plans des pistes édités par chacun des exploitants.

5 - ABONNEMENT

La Carte est proposée par la Société Emettrice aux guichets des remontées mécaniques des stations de la Société Emettrice et sur son site internet.

Les Abonnements sont souscrits par l'Abonné pour le compte d'un Bénéficiaire, l'Abonné pouvant être lui-même Bénéficiaire. L'Abonné peut souscrire plusieurs Abonnements pour le compte de plusieurs Bénéficiaires dans la limite de six (6) Abonnements.

En souscrivant à l'Abonnement, l'Abonné accepte les présentes conditions générales d'Abonnement ainsi que les conditions générales de ventes et d'utilisation des remontées mécaniques des Exploitants du Réseau.

L'Abonné d'ores et déjà titulaire d'une carte 3 Vallées Liberté auprès d'un exploitant visé à l'article 4, ne pourra acheter, pour la même saison, une autre carte 3 Vallées Liberté à un autre exploitant des 3 Vallées.

La Société Emettrice est libre de refuser la demande d'Abonnement pour un motif légitime, tel que l'insolvabilité notoire ou la résiliation d'un précédent Abonnement par l'une des sociétés visées à l'article 4 pour fraude ou défaut de paiement.

L'Abonné est invité à conserver une copie de sa confirmation de commande ainsi qu'un exemplaire des présentes conditions générales d'Abonnement (sous format électronique ou impression papier).

Après validation des Abonnements et de leur paiement, la Société Emettrice adressera à l'Abonné un courrier électronique (e-mail) de bienvenue l'informant :

- de la mise à disposition de sa facture et de son espace dédié.
- de la date d'envoi par courrier ou de mise à disposition de(s) la Carte(s) dans l'un des points de vente 3 Vallées Liberté de la Société Emettrice.

En application de l'article L. 121-20 du Code de la Consommation, l'Abonné dispose d'un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre 3 Vallées Liberté pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Société Emettrice. Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Si l'Abonné dispose de(s) la Carte(s) pendant ce délai, il s'engage, à la(les) renvoyer, à ses frais, par courrier recommandé avec avis de réception à la Société Emettrice.

Si l'Abonné exerce son droit de rétractation dans les conditions ci-dessus mentionnées, il peut, le cas échéant, demander le remboursement de(s) Abonnements(s) déjà payés. Le remboursement sera effectué à l'Abonné dans un délai de trente (30) jours suivant la date de réception de la rétractation.

Dans l'hypothèse où l'un des Bénéficiaires du Compte Abonné consommerait des journées skieurs avant l'expiration du délai précité, l'Abonné ne pourra plus exercer son droit de rétractation sur l'Abonnement concerné conformément aux dispositions de l'article L. 121-20-2 du Code de la Consommation.

6 - DURÉE DE VALIDITÉ DE L'ABONNEMENT

L'Abonnement est souscrit pour une période courant du 1er novembre de l'année n au 31 octobre de l'année n+1, quelle que soit la date de souscription.

L'Abonnement se renouvelle par tacite reconduction aux conditions tarifaires en vigueur au jour du renouvellement. L'Abonné sera informé par courrier électronique 1 mois au moins avant la date d'expiration de son (ses) Abonnements(s),

des conditions applicables au renouvellement de (des) Abonnement(s). Il disposera alors jusqu'au 31 octobre de l'année en cours, pour notifier son opposition au renouvellement, s'il le souhaite, par lettre recommandée AR, cachet de la poste faisant foi (il est recommandé d'en conserver une copie).

À défaut de manifestation expresse de sa part, l'(les) Abonnement(s) sera(ont) automatiquement reconduit(s) pour une période de 12 mois courant à partir du 1^{er} novembre de chaque année.

Le montant du renouvellement de (des) l'Abonnement(s) est exigible à compter du 1^{er} novembre de chaque année.

7 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1 - TARIFS

Chaque Carte délivrée donnera lieu au paiement du montant de l'Abonnement. Ledit montant est disponible sur le Site Internet Station et/ou aux guichets des remontées mécaniques de la station émettrice.

Les tarifs journées 3 Vallées Liberté des remontées mécaniques des Domaines sont fixés par chacun des Exploitants du Réseau et sont facturés à l'Abonné selon les conditions tarifaires en vigueur à la date de consommation.

L'Abonné est informé que le déclenchement d'un tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques d'un Domaine par un Bénéficiaire, donnera lieu à la facturation du tarif journée 3 Vallées Liberté dudit Domaine, quel que soit le nombre de passages effectués pendant la journée facturée. La facturation du tarif journée « 3 Vallées Liberté » dudit Domaine se fera par l'Exploitant dudit domaine ou, pour tout domaine exploité conjointement, par la Société Emettrice de la carte 3 Vallées Liberté.

Les tarifs journées 3 Vallées Liberté des Domaines Skiabiles disponibles sont publiés sur le Site Internet Station. Ces tarifs correspondent aux tarifs publics adultes journée affichés aux caisses des remontées mécaniques des exploitants des 3 Vallées, déduction faites des remises. Ces tarifs et remises sont susceptibles d'être modifiés, notamment à l'occasion du renouvellement de l'Abonnement.

Les tarifs 3 Vallées Liberté ne sont pas cumulables avec les tarifs réduits et en particulier les tarifs enfants, seniors, famille...

7.2 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant de l'Abonnement et les consommations résultant de la libre circulation des Bénéficiaires sur les Domaines sont payés par carte bancaire. Lors de l'Abonnement, l'Abonné communique les numéros, la date de validité et le cryptogramme de sa carte bancaire (**la saisie est effectuée sur un site sécurisé**). Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par l'Abonné pour l'ensemble des paiements à effectuer dans le cadre de la souscription à 3 Vallées Liberté, de son utilisation et des Services. Les informations seront donc conservées par la Société Émettrice pour les besoins de paiement. Les prélèvements pourront être effectués soit directement par chaque exploitant, soit via le service de paiement en ligne Paybox.

Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.

Les prélèvements pourront être effectués par d'autres exploitants des 3 Vallées que la Société Émettrice, en fonction des Domaines Skiabiles utilisés, tel que précisé à l'article 4.

7.3 - FACTURATION ET COMPTE ABONNÉ

Toutes les semaines, la Société Émettrice établit le relevé des consommations réalisées au titre de la semaine écoulée par les Bénéficiaires du Compte Abonné, sur le Réseau. Le calcul des consommations s'effectue par semaine sur la base du tarif journée 3 Vallées Liberté en vigueur applicable sur le Domaine concerné, quel que soit le nombre de passages et que le Bénéficiaire ait skié sur tout ou partie du Domaine.

Le relevé des consommations envoyé par email précise, pour chaque Bénéficiaire, le détail par abonné du montant débité.

Pour avoir le détail des passages, l'Abonné se connectera sur son compte internet grâce à un login / mot de passe envoyé par la Société émettrice dans les premiers jours de la souscription à l'abonnement 3 Vallées Liberté.

Sur la base du relevé des consommations, la Société Émettrice et/ou exploitante facture et prélève hebdomadairement la carte bancaire de l'Abonné des sommes dues par ce dernier pour la semaine considérée au titre des consommations de chacun des Bénéficiaires du Compte Abonné et, le cas échéant, de toutes sommes dues par l'Abonné dans le cadre de son Abonnement.

La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués sur les remontées mécaniques des Domaines par les Bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement, dans la limite de la saison d'exploitation en cours.

Les enregistrements relatifs aux consommations, effectués par le système informatique de la Société Émettrice et/ou exploitante et servant de base à la facturation, font foi jusqu'à preuve du contraire.

La facture indique :

- le prix TTC,
- la date de la facture et la date du paiement,
- le domaine consommé par les Bénéficiaires du Compte Abonné
 - le cas échéant, les éventuels Services,
 - le cas échéant, les éventuelles indemnités, pénalités ou frais visés aux articles 7.4, 10 et 11.

L'Abonné autorise la Société Émettrice et/ou exploitante à lui adresser ses factures sous format électronique. L'Abonné recevra dans chaque courrier électronique (e-mail) un rappel comportant un lien hypertexte vers son espace Compte Abonné dans lequel il a accès à ses factures imprimables et enregistrables.

Les factures sont prélevées sur la carte bancaire de l'Abonné hebdomadairement.

7.4 - DÉFAUT DE PAIEMENT

En cas de rejet de paiement de la facture, la Société Émettrice et/ou exploitante pourra émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet de paiement. Le cas échéant, elle mettra en demeure l'Abonné par courrier électronique ou postal de payer les sommes dues. Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront exigibles à compter du jour du défaut de paiement. Ces pénalités s'ajoutent au paiement du principal. Tout défaut de paiement entraînera de plein droit et sans notification préalable, la suspension de la (les) Carte(s) du Compte Abonné jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Par ailleurs, et à défaut pour l'Abonné de régler les sommes dues dans un délai de 15 jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'Abonné principal porterait à la connaissance de la Société Émettrice et/ou exploitante, la résiliation de(des) l'Abonnement(s) du Compte Abonné est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles.

Les frais forfaitaires de recouvrement sont à la charge de l'Abonné.

8 - CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La Carte est non remboursable et non échangeable. La Carte demeure propriété exclusive de la Société Émettrice.

La Carte donne droit, durant sa période de validité au profit du Bénéficiaire à une circulation libre et illimitée sur les remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau des 3 Vallées. Le Bénéficiaire doit être porteur de sa Carte durant tout le trajet effectué sur les remontées mécaniques, de l'aire de départ, à l'aire d'arrivée.

L'accès au Réseau est accordé exclusivement sur présentation de la Carte aux bornes d'accès et selon les périodes et horaires d'ouverture respectifs des remontées mécaniques des Domaines Skiabiles du Réseau. En cas de non présentation de la Carte aux tourniquets des bornes d'accès, l'accès aux remontées mécaniques sera refusé. En aucun cas, l'Exploitant et/ou la Société Émettrice ne pourront être tenus au remboursement ultérieur de l'achat de titres de transports effectué par l'Abonné et/ou le Bénéficiaire résultant d'un oubli, d'une perte ou d'un vol.

Des contrôles de la carte du porteur pourront être effectués par des contrôleurs assermentés afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle de la Carte.

Le non respect du caractère personnel de la Carte entraînera sa confiscation immédiate et la résiliation de l'Abonnement.

9 - MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ ET/OU DU BÉNÉFICIAIRE

En cas de changement d'adresse postale, d'adresse de messagerie électronique (e-mail), de carte bancaire ou de renouvellement de carte bancaire, l'Abonné s'engage à notifier au Service Clients la modification intervenue dans un délai maximum de 5 jours suivant ledit changement.

La modification prendra effet au maximum 8 jours après réception de la notification, par le Service Clients, des modifications intervenues. La modification sera à effet immédiat lorsque les modifications seront faites directement sur le Site Internet ou par téléphone.

Le non-respect des dispositions qui précèdent ou la révocation par l'Abonné de l'autorisation de paiement par Carte bancaire entraîne de plein droit la résiliation de (des) l'Abonnement(s) du Compte Abonné.

10 - PERTE OU VOL DE LA CARTE

En cas de perte ou de vol de la Carte d'un Bénéficiaire, l'Abonné ou le Bénéficiaire devra en informer dans les meilleurs délais le Service Clients, par téléphone ou via le Site Internet.

De même, l'Abonné ou le Bénéficiaire pourra déclarer la perte ou le vol dans l'un des points de ventes Ski à la Carte de la Société Émettrice. La Carte sera alors invalidée et ne pourra plus être utilisée.

Un courrier électronique (e-mail) sera adressé à l'Abonné et au Bénéficiaire pour l'informer du caractère invalide de sa carte.

Pour toute nouvelle émission d'une Carte, l'Abonné devra impérativement en faire la demande au Service Clients. Il est précisé à l'Abonné que des frais de dossier d'un montant de 10€ seront facturés et réglés par ce dernier par carte bancaire à titre de participation aux frais de remplacement.

Le montant de ces frais sera mentionné sur la facture de la semaine suivante.

La Société Émettrice adressera la nouvelle Carte à l'Abonné, par courrier dans les meilleurs délais. La nouvelle Carte pourra aussi être remise en mains propres à l'Abonné ou au Bénéficiaire dans l'un des points de ventes 3 Vallées Liberté de la Société Émettrice si la déclaration de perte ou de vol a été faite sur place.

Si l'Abonné récupère la Carte déclarée perdue ou volée, il doit la renvoyer par pli recommandé à la Société Émettrice.

11 - CARTE DÉFECTUEUSE

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la Carte, la Société Émettrice procédera, dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la Carte défectueuse à compter de la restitution de cette dernière.

Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la Carte est imputable au Bénéficiaire, la Société Émettrice facturera à l'Abonné le coût de remplacement de la Carte défectueuse d'un montant de 10€.

Le remplacement de la Carte défectueuse se fera par la Société Émettrice de la Carte.

12 - SERVICE CLIENTS

Pour toutes questions d'ordre commercial et/ou technique, le Service Clients de la Société Émettrice de la carte 3 Vallées Liberté peut être contacté :

- Pour S3V (Courchevel / La Tania / Méribel-Mottaret)
Par téléphone au 04 79 08 20 00 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet
Par courrier à S3V - Direction Commerciale - BP 40 - 73122 Courchevel Cedex
- Pour Méribel Alpina (Méribel / Brides-les-Bains)
Par téléphone au 04 79 08 65 32 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
Par courrier à Méribel Alpina - Direction Commerciale - BP10 - 73551 - Méribel Cedex

- Pour SEVABEL (Les Ménuires-Saint Martin de Belleville)

Par téléphone au 04 79 00 62 75 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
Par courrier à SEVABEL – BP2 Les Ménuires – 73442 Saint Martin de Belleville Cedex

- Pour SETAM (Val Thorens)

Par téléphone au 04 79 00 07 08 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet
Par courrier à SETAM – Le Généripi – 73440 Val Thorens

- Pour STOR (Orelle)

Par téléphone au 04 79 56 88 01 (appel normal depuis un poste fixe en France métropolitaine) dans les conditions définies sur le Site Internet,
Par courrier à STOR – Gare de la Télécabine – 73140 Orelle

13 - RÉSILIATION

13.1 - RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE L'ABONNÉ

L'Abonné peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son Abonnement auprès du Service Clients par courrier recommandé avec avis de réception. L'Abonné devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de Compte Abonné et numéro de la (des) Carte(s) résiliée(s). À réception de la demande de résiliation, la Société Émettrice adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la(les) Carte(s) du Compte Abonné et les Bénéficiaires du Compte Adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la Carte(s), sauf à souscrire un nouvel abonnement.

La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'Abonné lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux (2) jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification.

La résiliation de l'Abonnement à l'initiative de l'Abonné n'ouvre droit ni au remboursement de l'Abonnement, ni à indemnisation. Une confirmation sera envoyée par courrier électronique à l'Abonné. Les Consommations antérieures à la date de prise d'effet de la résiliation effective telle que définie ci-dessus, sont dues par l'Abonné.

13.2 - RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE

La Société Émettrice se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l'(des) Abonnement(s) avant son échéance et d'invalider la (les) Carte(s), en cas de non-respect par l' Abonné et/ou l'un des Bénéficiaires du Compte Abonné de l'une quelconque des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales d'Abonnement et/ou des conditions générales de ventes et d'utilisation des RM des exploitants, notamment en cas :

- d'utilisation frauduleuse : non-respect du caractère nominatif et personnel de la Carte,
- de déclarations frauduleuses ou falsification : fausses déclarations ou falsification de pièces à l'occasion de l'émission de la Carte ou de sa réédition,
- de violation des dispositions des présentes conditions générales d'Abonnement et des conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques des Domaines Skiables du Réseau et comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- défaut de paiement.

Et ce, sans que l'Abonné ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel ou à une quelconque indemnité pour préjudice. Les Exploitants se réservent le droit de refuser tout abonnement ayant déjà fait l'objet d'une résiliation sur l'initiative d'un des cinq Exploitants. L'Abonné et/ou Les Bénéficiaires seront informés par email que leur carte a été invalidée et le motif sera évoqué.

14 - EFFETS DE LA RÉSILIATION

14.1 - RESTITUTION DE LA CARTE

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, l'Abonné devra restituer à la Société Émettrice la (les) Carte(s) invalidées en sa possession et/ou en possession des Bénéficiaires du Compte Abonné.

14.2 - SOMMES NON RÉGLÉES

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la Société Émettrice et/ou exploitante facture les sommes non réglées dues au titre de l'Abonnement, consommations incluses.

À ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, les pénalités de retard et frais forfaitaires de recouvrement prévus à l'article 7.

15 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée sur le Site Internet via le Compte Abonné ou auprès du Service Clients dans les 15 jours suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation.

16 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies par la Société Émettrice lors de la souscription de l'Abonné ont un caractère obligatoire et sont indispensables à la délivrance de la Carte.

Ces informations sont destinées à l'usage de la Société Émettrice, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale, ainsi qu'aux Exploitants et aux prestataires et mandataires pour la gestion et l'exécution du présent Abonnement.

Les adresses postales et de messagerie électronique (e-mail) de l'Abonné et des Bénéficiaires sont susceptibles d'être communiquées à des partenaires commerciaux.

À ce titre, l'Abonné et les Bénéficiaires sont informés qu'ils sont susceptibles de recevoir des offres de ces organismes ou sociétés. L'Abonné et les Bénéficiaires qui acceptent que des informations le concernant soient communiquées dans les conditions définies ci-dessus, cocheront la case prévue à cet effet lors de leur Abonnement.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, l'Abonné et les Bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Ce droit s'exerce auprès du Service Clients.

17 - DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Abonné n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de la Société Émettrice et/ou des Exploitants.

18 - DISPOSITIONS DIVERSES

La Société Émettrice se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'Abonnement. Ces modifications seront notifiées par courrier électronique (e-mail) à l'Abonné un mois avant leur entrée en vigueur, sauf en ce qui concerne les modifications de tarification des accès aux remontées mécaniques des Domaines Skiables du Réseau, lesquelles sont immédiatement applicables. En cas de refus par l'Abonné des modifications apportées, celui-ci pourra procéder à la résiliation de son Abonnement dans les conditions définies à l'article 13 ci-avant.

Dans le cas où les présentes conditions générales d'Abonnement seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales d'Abonnement est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation / d'application de l'une quelconque des dispositions présentes conditions générales d'Abonnement, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes conditions générales d'Abonnement sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. À défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.

Conditions particulières de vente de forfaits à distance

1 - GÉNÉRALITÉS

La passation d'une commande implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux présentes conditions particulières de vente à distance.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation » des forfaits affichées dans tous les points de vente et mises en ligne sur le site Internet.

Les caractéristiques des différents forfaits proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site Internet susvisé.

La vente en ligne susvisée propose la commande et l'achat de forfaits.

Le Client aura le choix soit de recharger son forfait sur le site www.valthorens.com, soit de le retirer sans frais à l'un des distributeurs libre service de la station, soit par courrier à domicile.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

2 - CONDITIONS D'UTILISATION

L'achat de forfaits à distance est soumis aux présentes conditions particulières ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits remontées mécaniques téléchargeables à l'adresse suivante : www.valthorens.com.

La grille tarifaire est consultable sur le site www.valthorens.com.

Les tarifs sont exprimés en euro et toutes taxes comprises.

3 - EXPLOITANT

L'exploitant du domaine skiable de Val-Thorens est : SETAM – Le Génépi – 73440 Val-Thorens

Toute demande d'information doit être adressée à : forfaitinternet@valthorens.com

4 - MODALITÉS DE COMMANDE

L'achat de forfait à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse Internet : www.valthorens.com. La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet www.valthorens.com que si le Client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil : le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

5 - RECHARGEMENT EN LIGNE

Le titre de transport délivré sur un support peut être rechargé en fonction des produits proposés par la SETAM sur le site Internet : www.valthorens.com.

Lorsqu'il fait l'objet d'un envoi à domicile, le délai de commande est de dix jours avant le premier jour de ski.

Par contre, en cas de rechargement ou de retrait en station dans un de nos distributeurs, aucun délai n'est appliqué, l'achat est immédiat.

La validation du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres de la station de Val Thorens.

6 - TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix indiqués sont des prix TTC en euro tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro. Quelle que soit la durée de validité du titre de transport, sauf pour les rechargements et le retrait en station, toute transaction opérée par Internet donnera lieu au versement d'une somme forfaitaire de dix euros pour frais d'envoi.

Les paiements sont effectués par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card ou American Express).

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Agricole, en collaboration avec E-Transaction qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

À aucun moment, la SETAM n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

La SETAM est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les commandes réglées et confirmées, seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client.

Une fois la commande conclue sur le site www.valthorens.com et confirmée par le Client, la SETAM accusera réception de cette commande par un courriel récapitulatif des différents éléments de la réservation que le Client devra présenter pour toutes demandes ultérieures.

8 - LIVRAISON DES FORFAITS ET RETRAIT DE LA COMMANDE

Les forfaits achetés à distance peuvent être livrés par voie postale à l'adresse indiquée

par le client, sous un délai de dix jours. Si les forfaits ne sont pas parvenus avant le départ du Client, celui-ci devra s'adresser, avec sa confirmation d'achat, à l'une des caisses de la SETAM pour retirer de nouveaux forfaits.

La SETAM ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou en cas de perturbation, grève totale ou partielle des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

Le Client peut également retirer son/ses forfait(s) dans les distributeurs libre service de la station de Val Thorens, dès son arrivée, en tenant compte des horaires d'ouverture et en utilisant le numéro de dossier communiqué par courriel.

9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

En application de l'article L121-20-4 du Code de la consommation : la vente des titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

10 - MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

Une fois la commande du forfait confirmée par le Client, le forfait commandé ne peut plus être modifié. Néanmoins, sur simple demande au plus tard la veille du premier jour de ski, les titres de transport pourront être remboursés par crédit bancaire dans un délai de quinze jours déduction faite de la somme de dix euros au titre des frais de dossier.

Les titres de transport pourront être échangés (pour une durée différente ou un autre secteur de validité) aux caisses des remontées mécaniques au plus tard à la fin du premier jour de ski.

11 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

La SETAM ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la SETAM ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

12 - MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

13 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la SETAM de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, la SETAM informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

14 - ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service Caisses de la SETAM conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

15 - SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA MÉMOIRE DU FORFAIT FONT FOI

MAIRIE - 73440 SAINT MARTIN DE BELLEVILLE

Date de convocation : 14 octobre 2011

Date d'affichage : 14 octobre 2011

Nombre de conseillers : en exercice 22 ; présents 16 ; votants 18

Objet : secours sur pistes et hors pistes à compter du 1^{er} novembre 2011.

Nature de l'acte : 7-1-6

Accusé de réception en préfecture

073-217302579-20111019-2011-130-DE

Date de réception : 25/10/2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Étaient présents : André PLAISANCE. Jacques DESMURS. Pierre JAY. Christophe CLUZEL. Louis ANSELMET. Klébert SILVESTRE. Serge JAY. Damien CHAPUIS. Pierre MAINAZ. Didier LOPEZ. Noëlla JAY. Marcel BROCARD. Véronique HUDRY. François WENGER. Johann ROCHIAS. Hubert THIERY.

Étaient excusés : Jean-Luc DIMAND qui a donné procuration à Serge JAY. Gérard GALUCHOT qui a donné procuration à Noëlla JAY. Alexandra HUDRY. Carmen JAY. Christian JAY. Roberta MONIER DEVALLE.

Pierre MAINAZ a été élu secrétaire de séance.

En l'absence de Messieurs André PLAISANCE, Klébert SILVESTRE et Damien CHAPUIS.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle au Conseil Municipal que la Commune est autorisée à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit, le remboursement de tout ou partie des frais de secours, de recherches et d'assistance engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique d'activités sportives ou de loisirs, en particulier du ski alpin, du ski nordique et toutes disciplines de glisse sur neige assimilées.

Le conseil municipal à l'unanimité :

➔ Adopte le tarif de secours proposé :

Tarifs fixés (≈ +2%)

1^{re} Catégorie

Interventions sans traîneau
Accompagnements

47€

1^{re} Catégorie bis

Interventions sans traîneau
Accompagnements - évacuation

142€

➔ Adopte le tarif de secours proposé :

2^e Catégorie - Pistes zones rapprochées des stations

Les Menuires

Grenouillère jusqu'au niveau du restaurant l'Étoile.

Jardin d'enfant; Centre Reberly Télé baby

À proximité des immeubles de Preyerand

Saint-Martin

Domaine du petit téléski du chef lieu

Val-Thorens

Grenouillère Télési du Retour

Piste du Roc; Bas piste Gentianes et Cairn

282€

3^e Catégorie

Toutes les autres pistes

421€

4^e Catégorie

Hors pistes

749€

Secteurs éloignés

Cas particulier des opérations de secours hors piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit... donnant lieu à facturation sur la base des coûts réels et horaires suivants :

Coût transport par ambulance

234€

Coût/heure pisteur-secouriste (hors véhicule)

43€

Coût/heure chenillette de damage

189€

Coût/heure scooter

25€

➔ Précise que la prestation hélicoptère fait l'objet d'un marché public qui prévoit une indexation du coût de la minute (indices non publiés; coût estimé sur les derniers indices connus : 50,51 €HT).

➔ Demande à la Régie des Pistes de bien vouloir appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} novembre 2011.

Pour copie conforme au registre

Le Maire-Adjoint,

Pierre JAY

